

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 09 juillet 2020

Présent(e)s : Jean-Charles MALATRAIT, Raymonde COULAUD, Bernard VIAL, Marie-Claude LEVET, Julie SIBERT, Cyriane TURPIN, Jacqueline FUMAS, Philippe GONGORA, Véronique HARSCOET, Julien BOURSON, Stéphane LESIGNOLI, Dominique BERNARD, Emmanuel VARALDI, Maria MARTINEZ, Claire MITTENAERE, Joël FRAYSSE, Pascal FABRE, Sandrine PUSSET, Patrick BALTAYAN, Lydia BOUYOUSFI, Daniel CHANEL.

Absents : Xavier PARISOT, Alexandre SEVELINGE

Pouvoirs : de Xavier PARISOT à Jean-Charles MALATRAIT, d'Alexandre SEVELINGE à Bernard VIAL

Nombre de votant(e)s : 23

Secrétaire de séance : Dominique BERNARD

La séance du Conseil municipal débute à 20h.

- **Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 29/06/2020**

- Une correction est apportée au Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2020 dans la liste des personnes présentes et les personnes élues au CCAS concernant Mme BOUYOUSFI, dont le prénom est Lydia et non Nadia.

- Aucune autre remarque n'est faite.

➤ **Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29/06/2020 est approuvé à l'unanimité.**

- **Ordre du Jour**

1. Désignation d'un délégué du Comité National d'Action Sociale

M. Le Maire présente le rôle du Comité National d'Action Sociale : c'est une association à laquelle les élus des collectivités territoriales et les responsables de leurs établissements publics peuvent adhérer pour faire bénéficier leurs salariés de prestations et d'aides dans le cadre de l'action sociale.

M. Le maire propose Mme Marie-Claude LEVET comme représentante des élus pour siéger au sein des instances du CNAS. Mme Marie-Josèphe DUTRIAUX, comme représentante du personnel de la Mairie.

Vote : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23

➤ **Approuvé à l'unanimité.**

2. Nomination d'un représentant au comité de bassin du Syndicat isérois les rivières Rhône aval

M. Le Maire présente le rôle du comité de bassin du Syndicat isérois les rivières Rhône aval (SIRRA) : comité en charge de la gestion des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et du grand cycle de l'eau issu de la fusion de 4 syndicats de rivières (la Sanne, la Varèze, la Bièvre, Liers Valloire) et des 121 communes du territoire.

M. le Maire propose Alexandre SEVELINGE, comme représentant de la commune au sein du SIRRA lors des réunions trimestrielles :

Vote : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23

➤ **Approuvé à l'unanimité.**

M. Fabre demande que des documents concernant l'ordre du jour du conseil municipal soient remis avant réunion pour les consulter. M. le Maire répond qu'une note de synthèse pourra être remise pour la prochaine réunion.

3. Désignation d'un représentant forêt communale

M. Le Maire explique que la commune adhère à la Charte Forestière de Territoire Bas Dauphiné Bonnevaux depuis 2015, et recouvre 3 communautés de communes : Bièvre Isère Communauté, Entre Bièvre et Rhône, Vienne Condrieu Agglomération. Cette Charte promeut le rôle multifonctionnel de la forêt autant économique que social et environnemental.

M. Le Maire demande quel(le) élu(e) souhaite représenter la commune.

M. Emmanuel VARALDI se propose comme représentant de la commune.

Vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 23

➤ **Approuvé à l'unanimité.**

4. Indemnisation forfaitaire de la société SHCB

M. Le Maire explique que la société SHCB est le prestataire de service pour la livraison des repas au restaurant scolaire de la commune. En raison du COVID-19, la livraison des repas scolaires a été interrompue pendant la période du confinement, causant une perte financière importante. La société SHCB demande à la mairie une indemnisation de 2 801 €.

M. Le Maire fait une proposition d'une indemnisation de 1 000 €.

Avant le vote, une discussion du conseil municipal est ouverte face à cette demande qui pose question sur la perte financière exacte et le type de contrat entre la mairie et SHCB.

Vote pour une indemnisation : Abstention : 6 – Contre : 15 – Pour : 2

5. Réduction/annulation des loyers commerciaux pendant la période du confinement

1. Trois établissements locataires de la commune sont restés fermés pendant la période du confinement : le bar *Le Petit Café*, l'atelier de réparation de faïence, l'Auto-École, sans pouvoir exercer leur activité.

M. le maire propose de ne pas leur facturer les loyers d'avril et mai 2020, correspondant à la période du confinement. (Loyer mensuel du *Petit Café* : 550 € - atelier de faïence : 175,42 € - auto-école : 514,83 €)

Vote pour la non facturation des 2 mois de loyer : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23

➤ **Approuvé à l'unanimité.**

2. M. Le maire présente la demande d'une locataire d'un appartement dans l'ancienne cure, coiffeuse indépendante exerçant sur Vienne, concernant l'annulation de 2 mois de loyer pour cause de confinement et de perte de revenus.

Le loyer perçu ne concerne pas une activité professionnelle exercée sur la commune.

Vote pour l'annulation des 2 mois de loyers : Abstention : 6 – Contre : 17 – Pour : 0

6. Avenants aux travaux du pôle pluriprofessionnel

M. le Maire explique que des aménagements non prévus au départ des travaux du pôle pluriprofessionnel sont faits dans les différents lots créés, occasionnant des coûts supplémentaires. Pour cela, des avenants au marché de travaux sont ajoutés, pour les montants suivants :

- Entreprise MOUTOT, travaux extérieurs (Lot 2) : -294,61 € HT

- Entreprise NORMAND, ouverture de fenêtres de toits dans les combles (Lot 4) : 3 491,50 € HT

- Entreprise JAMET, pose de Velux et volants roulants (Lot 5) : 2 840 € HT

- Entreprise JULLIEN, pose de tablettes intérieures sur les rebords de fenêtres (lot8) : 840 € HT

- Entreprise STORIA, pose d'un revêtement souple dans les combles (Lot 12) : 3 095,02 € HT

- Entreprise ALAGOZ, projection d'un lait de chaux (Lot 13) : 1 288,68 € HT

Vote pour les avenants : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23

➤ **Approuvé à l'unanimité.**

7. Promesse de bail de locaux à usage professionnel pour le pôle pluriprofessionnel

M. Le Maire présente le projet de bail de locaux à usage professionnel avec la Société Clinique Trénel, représentée par le docteur NOGIER. L'usage des locaux sur le 1^{er} et le 2^{ème} étage sera réservé pour des cabinets de consultation de professions médicales et paramédicales. La mairie a fait une proposition de bail à 10€ le m² concernant les 100m² environ par étage. M. Alain MOREL d'AXIMM IMMO à Péage de Roussillon est missionné par la Mairie pour répartir les charges communes.

Vote pour le projet de bail : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23

➤ **Approuvé à l'unanimité.**

8. Réduction des loyers commerciaux pour la SAS « Les Marmottes » installée au rez-de-jardin du pôle pluriprofessionnel

M. le maire explique que les loyers ne sont pas exigibles jusqu'à la date d'ouverture de la micro crèche, date d'ouverture qui sera attestée par un arrêté municipal. A partir de cette date, le preneur devra s'acquitter de 3 mois de loyer précédant l'ouverture, pour un montant de 691,66€/mois.

M. Patrick BALTAYAN fait remarquer qu'il faut fixer une date butoir, par précaution juridique, qui peut être prorogée, qu'il faut dissocier la fin des travaux et la prise d'effet du bail, et que le point de départ du bail ne peut être déterminé par un arrêté.

Mme Claire MITTENAERE demande ce qui se passera si les services de PMI ne valide pas l'ouverture de la microcrèche.

M. le Maire répond que l'Arrêté de la Mairie ne sera pris que si toutes les validations sont données.

Vote pour la réduction des loyers commerciaux : Abstention : 1 – Contre : 0 – Pour : 22

9. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des « Fils et des Aiguilles »

M. le maire explique que les couturières de l'Association des « Fils et des Aiguilles » ont confectionné des masques pour les personnes âgées de notre commune, et qui leur ont été distribués par le CCAS. Il propose à titre exceptionnel de les indemniser pour le matériel acheté (fils, élastiques ...) pour la somme de 154,60€.

Mme Jacqueline FUMAS, présidente de l'association, précise que cette proposition est faite par la Mairie, sans l'avoir demandé et la remercie de ce geste.

Vote pour la subvention exceptionnelle : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23

➤ **Approuvé à l'unanimité.**

10. Attribution d'une subvention à l'association Rhodia Club Judo

M. le Maire explique que l'activité du Judo Club de Chanas a cessé, et que l'association a été reprise la section Judo du Rhodia Club de Salaise. Cependant, les cours donnés aux adhérents se poursuivent sur la commune de Chanas. La subvention de 600€ votée lors du mandat précédent, avait été suspendue dans l'attente d'une nouvelle organisation.

Vote pour l'attribution de la subvention : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23

➤ **Approuvé à l'unanimité.**

11. Cession de la parcelle A 1834 au profit de la SCI CHANAS POLE SANTE

M. le Maire explique que la SCI CHANAS POLE SANTE qui se substitue au nom propre de Bertrand REYNIER, pharmacien installé à Chanas, a obtenu un permis de construire pour la création d'une nouvelle pharmacie sur la parcelle A 1834, que lui vend la Mairie.

Vote pour la cession de la parcelle A 1834 :

Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23

➤ **Approuvé à l'unanimité.**

12. Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Afin de permettre les avancements de grade, un poste d'agent d'entretien des locaux de 21h08 hebdomadaires est créé à partir du 16 juin 2020.

Vote pour la création du poste : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23

➤ **Approuvé à l'unanimité.**

13. Création d'un poste d'ATSEM

Une poste à mi-temps de 800 heures annualisées est créé pour l'école maternelle.

Vote pour la création du poste : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23

➤ **Approuvé à l'unanimité.**

14. Cession de la parcelle A 1845 au profit de la SCI DU SOLEIL

M. Le Maire explique que la parcelle A 1845 de 1086 m² au Nord d'Intermarché, bute du chemin de Gampaloup, appartenant à la commune est cédé à la SCI DU SOLEIL (Intermarché) pour permettre l'agrandissement du parking. Les travaux de voirie sont pris en charge par la Communauté de Communes EBER.

Vote pour la cession de la parcelle A 1845 : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23

➤ **Approuvé à l'unanimité.**

15. Décisions prises par délégation

M. le Maire annonce que 2 sociétés vont assurer les travaux électriques et la climatisation des lots situés à R+1 et combles au pôle pluriprofessionnel :

- Société VOLOZAN, pour un montant de 32 061€ HT

- Société LPE pour un montant de 35 934 € HT

Vote : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23

➤ **Approuvé à l'unanimité.**

- **Informations diverses**

1) Mme Jacqueline FUMAS, responsable de la Commission École/Enfance/Jeunesse, présente au conseil municipal les choix faits lors de la commission École du 02 juillet 2020 :

- Si les projets informatiques sont retenus dans le cadre de l'Appel à projet 2020 École élémentaire et maternelle équipement et achat de matériel informatique
- achat équipement et jeux éducatifs pour la 4^e classe de maternelle pour une somme de 7 000 €
- abonnement WIFI pour les classes de maternelle, Montée de Planissieux pour une somme de 60 €/mois
- achat et installation d'une pelouse synthétique pour le coin calme dans la cour du primaire
- aménagement de la cour du primaire avec le traçage de couloirs de course, de jeux au sol pour une somme de 1260 € TTC.

2) Les membres de la commission Communication font état des travaux en cours :

- réception de la maquette du Flash Infos n°1, à relire pour corrections éventuelles avant rédaction définitive et distribution fin juillet 2020.
- amélioration d'éléments du site internet de la mairie pour une meilleure lisibilité et communication avec les habitants.
- annonce de la 2^e réunion de la commission Communication pour finaliser le Flash Infos n°1, avant publication.

3) Il est demandé par les membres de la commission Communication qu'une synthèse des réflexions menées dans les différentes commissions soient présentée à la fin des réunions du conseil municipal, pour une meilleure communication entre les élu(e)s.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h26.